

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 27/11/2024**

- ❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
- ❖ De retenir l'offre de la Sté B CONTACT relative au remplacement du matériel informatique devenu obsolète, pour les services administratifs, avec l'acquisition d'une licence Microsoft Windows serveur pour un montant de 2 247.60 € TTC, et l'acquisition, l'installation, le paramétrage, transfert de données de 5 ordinateurs LENOVO pour un montant de 7 530 € TTC.
- ❖ Après consultation, de retenir l'offre de la Sté ISOL CONFORT, pour la fourniture et la pose d'une porte sécurisée au bureau du service technique en mairie, pour un montant de 3 735 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de l'EURL Garcia pour le remplacement du faux-plafond de la classe n°1 et du dortoir de l'école maternelle pour un montant de 8 588.50 € HT.
- ❖ De retenir l'offre de la Sté SOGETHA pour le remplacement, suite à leur panne, de 3 ventilo-convection en mairie pour un montant de 6 677 € HT, comprenant la fourniture, l'installation et les raccordements électriques et hydraulique, ainsi que la régulation.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche, avec l'entreprise Les Bocaux de Mamie, pour la période du 21/10/2024 au 31/10/2024 au prix de 791.70 € HT.
- ❖ De signer un devis avec ARTES JEUNESSE pour les frais du séjour de ski pour les élèves du CM2 du 13 au 17/01/2025 pour un montant de 212.50 € par enfant.
- ❖ De signer une convention avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour la participation à hauteur de 50% des frais de stérilisation et tatouage, soit pour l'année 2024 un montant de 900 €.
- ❖ De retenir l'offre de la Sté SOGETHA pour la mise en place d'une évacuation pour les 3 climatiseurs à l'accueil de la mairie, pour un montant de 966.25 € HT.
- ❖ De signer la convention de mise à disposition de bouteilles de gaz avec Ecopass Air liquide pour une durée de 3 ans (01/02/2025 au 31/12/2028), au prix de 499.68 € TTC.
- ❖ De solliciter l'aide du Département04 pour un montant de 52 700 € et de la CNAF pour un montant de 24 346.03 € pour le projet de rénovation de la Maison des Jeunes AGORA.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**1. N° 2024-18-11-01 ENERGIE – EDF – AVIS SUR LE PROJET OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE CANAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au le projet d'ombrières photovoltaïques sur le canal de la chaîne hydroélectrique Durance EDF.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**2. N° 2024-18-11-04 FINANCES : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE / LOT 9 VRD : AVENANT N°4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°4.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**3. N° 2024-18-11-05 FINANCES : GROUPE SCOLAIRE : ACTUALISATION AP/CP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, actualise l'AP/CP telle que présentée.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**4. N° 2024-18-11-06 FINANCES : CREANCES ETEINTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en perte sur créances irrécouvrables la somme de 122,89 euros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**5. N° 2024-18-11-07 FINANCES : BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°2.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**6. N° 2024-18-11-08 FINANCES : CCAS : COMPLEMENT DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de la subvention exceptionnelle.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**7. N° 2024-18-11-09 ADMINISTRATION GENERALE : PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNITE DE REPAS DES MEDECINS INTERNES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge l'indemnité de repas des internes en médecine accueillis sur le territoire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Fin de la séance à 20h28**